

« Feuille de route » CC2T 2017-2020...

Propos introductifs :

L'objet de ce document est de poser les grands enjeux du territoire pour les années à venir, se déclinant concrètement par des réalisations, prises de compétences et actions engagées ou amenées à se concrétiser prochainement.

La formalisation de cette feuille de route doit permettre de faire ressortir des traits saillants et l'ambition du programme intercommunal, de savoir « où l'on va » et à quelle échéance et enfin, de donner du sens et de la cohérence à l'ensemble.

Partant des échanges et réflexions menés par les élus intercommunaux durant les mois qui ont précédé la fusion, notamment lors des séminaires organisés au 2^{ème} semestre 2016, il est ressorti le souhait d'une communauté à la fois :

- **Solidaire, proche des communes et des citoyens**
- **Attractive et dynamique**
- **Attentive au cadre et à la qualité de vie**
- **Soucieuse de l'optimisation des moyens et de l'équité fiscale**

C'est en repartant de ces souhaits et en les mettant en cohérence avec les actions et projets menés par la Communauté de Communes Terres Toulouises, qu'est bâtie la feuille de route de la CC2T pour 2017-2020 et après.

Ce document est évolutif et doit s'enrichir des adaptations et évolutions que va continuer à connaître la communauté de communes au fil du temps.

1/ Une Communauté de communes solidaire, proche des communes et des citoyens

Lien aux communes

- [Commission des Maires](#) qui se réunit avant chaque conseil communautaire et en tant que de besoin, sur des sujets spécifiques (Pacte financier et fiscal, nouvelles compétences...)
- [Commissions thématiques et groupes de travail ouverts aux conseillers municipaux](#), qui concourent à l'élaboration des projets de l'intercommunalité
- Mise en place de [réunions territorialisées](#), instances d'échanges et de dialogue entre élus de l'intercommunalité et élus municipaux, aussi bien pour évoquer l'action de l'intercommunalité, les préoccupations des communes que pour traiter de sujets ciblés (ex : schéma de mutualisation, PLUi...).
- Temps consacré à la [rencontre entre les élus et services des communes et de la Communauté de communes Terres Tolloises](#) (« soirée des conseillers municipaux », à réactiver).
- Possibilité de [faire intervenir un ou plusieurs membres de l'exécutif lors d'une séance de conseil municipal](#), pour apporter de l'information sur l'action communautaire et échanger avec les élus de la commune.

Participation citoyenne

- Des [réunions publiques](#) organisées dans les communes en présence de représentants de la CC2T (ex : réunions TEOMi)
- Un [conseil de développement](#), à l'échelle du Pays, comprenant des « collèges intercommunaux » composés de membres de la société civile. (mise en place prévue au 4^{ème} trimestre 2017).



Solidarité

- [Insertion par l'activité économique](#) par le biais d'un chantier d'insertion intercommunal, alliant apprentissage de savoir-faire professionnel et accompagnement individuel.
- [Coopération décentralisée](#) avec une communauté rurale de Casamance au Sénégal, afin d'accompagner et soutenir des opérations locales d'intérêt commun.

2/ Une Communauté de communes attractive et dynamique

Coopération dans le cadre de la Multipole Sud Lorraine

Fruit d'une longue réflexion et issu en 2017 de la transformation du syndicat mixte du SCOT en syndicat mixte de Pôle métropolitain dénommé « Multipole Sud Lorraine », l'objectif de cette instance est de permettre la poursuite et l'approfondissement des champs de coopérations des territoires du Sud 54, dans les domaines de la planification stratégique (poursuite compétence SCOT), de la coordination des politiques de transport, de développement économique et touristique, de politique environnementale et du numérique. A cet égard, la CC2T sera particulièrement attentive à l'avancée des travaux du nouveau Pôle métropolitain et à la pertinence des moyens mis en œuvre. La Multipole Sud Lorraine est également l'échelle de contribution des territoires aux travaux du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et du SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) pilotés par la Région.



Développement économique

Compétence première des intercommunalités, le développement économique comprend de multiples actions qui tendent toutes à rendre le territoire attractif pour ses acteurs économiques et porteur d'une dynamique favorisant le maintien et le développement de l'emploi.

Ce champ d'action communautaire a été renforcé par la loi NOTRe et se décline pour la CC2T au travers des principaux projets et actions pluriannuels suivants :

- Requalification du Pôle industriel Toul Europe et de l'espace K (ancienne friche Kléber)
- Entretien, valorisation et, le cas échéant, poursuite de l'aménagement :
 - du Pôle commercial Jeanne d'Arc à Dommartin-les-Toul,
 - de la Zone Croix Saint-Nicolas à Gondreville,
 - de l'espace du Génie, à Ecrouves,
 - de la Zone artisanale de l'Orme à Noviant-aux-Prés
 - de la Zone artisanale des Triboulottes à Bruley

Nouvelles zones

- Intégration dans le giron communautaire, à l'horizon 2020, du Parc d'activités de Haye à Velaine-en-Haye, devenu propriété de l'EPFL en 2016, dans des conditions qui restent à définir.
- Avenir des zones départementales à trancher (ZIA Gondreville Fontenoy et ZAC multi sites Toul Villey Saint Etienne).
- Reconversion du site de l'ancien Hôpital Jeanne d'Arc, engagée en 2017 : projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire à l'horizon 2022.
- Politique locale du commerce (maintien d'une ligne de partage entre compétence communautaire et communale).
- Animation et suivi du dispositif FISAC et accompagnement des porteurs de projets et entreprises avec l'ADSN.
- Relations avec les associations de chefs d'entreprises

Accessibilité : mobilité et numérique

Nouvelles compétences

L'attractivité du territoire se mesure aussi à sa capacité à offrir aux habitants et aux entreprises des moyens performants en matière de desserte numérique et de mobilité.

- Concernant [la mobilité](#), une étude mutualisée à l'échelle des CC Terres Toulouises et de Colombey Sud Toulousain a permis de mettre en évidence les scénarios possibles pour permettre à tout habitant de se déplacer sur le territoire, en tenant compte de la diversité des besoins et attentes. Au-delà des moyens de transports publics classiques du type bus, qui nécessitent d'avoir un certain niveau de public captif, d'autres moyens alternatifs existent pour les zones plus rurales (transport à la demande, services de mobilité solidaire, covoiturage, auto-stop organisé...).

Afin de décliner cette réflexion en actions opérationnelles, la CC2T s'oriente vers une prise de compétence en septembre 2017.

Cette nouvelle compétence implique plusieurs étapes à mettre en œuvre :

- discussions et mise à plat avec le CR GRAND EST qui s'est vu transférer la compétence par les conseils départementaux (3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2017)
- reprise des marchés MOVIA et du personnel (1^{er} trimestre 2018)
- mise en œuvre du versement transport à partir du 01/07/2018 (concertation préalable avec les entreprises)
- Mise en œuvre opérationnelle : dans la perspective du MOVIA et actions de mobilités
- recrutement d'un chargé de examiner



de la compétence pour mi 2018 renouvellement des marchés alternatives mission dédié à la mobilité à

- Concernant [le numérique](#), c'est le Conseil Régional qui assure le pilotage et la maîtrise d'ouvrage du projet Très Haut Débit Grand Est, pour un investissement global estimé à 1,3 milliards € qui sera intégralement préfinancé par la Région. Une contribution locale de l'EPCI et/ou communes (selon compétence) sera appelée.

A l'échelle de la CC2T, par souci d'équité territoriale et de solidarité vis-à-vis des communes, il est prévu de l'intercommunalité intègre cette compétence dans ses statuts, afin de devenir l'instance de dialogue avec la Région et, le cas échéant, l'échelon de contribution financière au déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire. La prise de compétence sera proposée en septembre 2017.

Quant au calendrier régional de déploiement de la fibre, après une année 2018 qui sera consacrée à l'ingénierie de cette opération d'envergure, les travaux sur les communes prioritaires sont prévus pour 2019-2020 (40% des communes de la CC2T sont concernées) et les travaux pour le reste des territoires doivent être achevés à l'horizon 2023.

3/ Une Communauté de communes attentive au cadre et à la qualité de vie

Politique environnementale

Une communauté où il fait bon vivre c'est aussi une communauté engagée pour le respect de l'environnement.

- En matière de [gestion des déchets](#), la CC2T s'est montrée pionnière avec la mise en place, dès 2012, de la nouvelle politique incitative qui vise à responsabiliser les habitants, inciter au tri et à la réduction des déchets à la source et, bien sûr, contenir les coûts publics.

Ceci a vocation à perdurer et à continuer à se développer, pour tendre à accroître la part incitative de TEOM acquittée par les usagers. Cela ne peut se faire sans un niveau de service public performant, une présence sur le terrain des agents patrouilleurs et une bonne communication.



Actions prévues sur 2017-2020 ... :

- Extension de la TEOMi à l'ensemble du territoire (2018)
- Harmonisation de la tarification des professionnels (2018)
- Réalisation de nouvelles plateformes de déchets verts (programme pluriannuel)
- Préparation des nouveaux marchés de collecte et traitement des déchets
- Actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté : semaine européenne du développement durable, interventions des ambassadeurs du tri en milieu scolaire, formation de guides composteurs, distribution gratuite de compost, stands sur le tri lors de manifestations publiques sur l'ensemble du territoire... (actions pluriannuelles)

- [Concernant le cycle de l'eau](#), la CC2T, déjà compétente en matière d'assainissement, d'eaux pluviales et de gestion des rivières, voit son champ d'action s'accroître du fait des récentes réformes territoriales, avec la prise de compétence eau potable à l'horizon 2020 et la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.

Actions prévues sur 2017-2020... :

- Extension de la compétence assainissement à l'ensemble du territoire (01/01/2018)
- Mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements pour l'assainissement (stations d'épuration, gestion patrimoniale des réseaux)
- Réalisation de l'étude préalable à la prise de compétence EAU (4^{ème} trimestre 2017 → mi-2018)
- Prise de compétence GEMAPI et adhésion à (aux) établissements publics de bassin (2018)

Nouvelles compétences

Des services publics accessibles et qualitatifs

La CC2T gère en direct des services publics dont le niveau d'accessibilité et la qualité impactent également le bien-vivre des habitants sur le territoire :

- [Le centre aquatique Ovide](#) : ouvert en 2011, il accueille plus de 180 000 usagers par an et propose de nombreuses activités (école de natation, aquagym, aqua bike, aquastep, plongée, activités pour les personnes en situation de handicap..).

Afin de développer son attractivité et d'adapter son offre de services aux besoins des habitants, une réflexion est en cours concernant l'extension éventuelle du bassin ludique et la mise en place d'un espace détente (spa, sauna...).

L'étude en cours (2017) doit permettre de mesurer la faisabilité tant technique que financière de ces projets.

- [Le centre-multi accueil petite enfance Créchendo](#) : intégrée dans le giron communautaire de par la fusion entre les ex-CCT et CC2H, cette structure récente (2014) dispose de 28 places pour les enfants de 0 à 6 ans, réparties entre l'accueil régulier, la halte-garderie et l'accueil d'urgence.

La CC2T a par ailleurs lancé une étude (2017) dont l'objet est d'aider les élus à prendre une décision sur le contenu de la compétence petite enfance de l'intercommunalité. Est-il pertinent que l'ensemble des crèches du territoire entrent dans le champ de compétence communautaire ? De quelle façon la communauté de communes peut-elle apporter son soutien aux modes individuels d'accueil ?...

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études, les réflexions du groupe de travail et le séminaire de délégués prévu sur le sujet (4^{ème} trimestre 2017) doivent permettre de répondre à ces questions.

Le champ de compétence communautaire dans ce domaine doit être fixé au plus tard pour le 31/12/2018.

Valorisation du patrimoine naturel et touristique

Si les actions touristiques sont essentiellement mises en œuvre par la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine, la CC2T a investi et continue d'investir dans la durée plusieurs programmes ayant pour objet la valorisation du patrimoine naturel et touristique du territoire :

- Valorisation de l'AOC Côtes de Toul, en partenariat avec les viticulteurs, la SAFER et la CC de Colombey Sud Toulouais : opérations foncières, signalétique AOC.
- Suivi des opérations Natura 2000 et Espaces naturels sensibles, en lien avec le Conseil départemental

Soutien au dynamisme associatif

Pour soutenir événements culturels, sportifs, économiques et touristiques ayant un rayonnement territorial, la Communauté de communes apporte son soutien financier et logistique à plus de 20 manifestations chaque année (dispositif de l'ex-CCT).

Pour l'année 2017, la CC2T a maintenu les aides mises en place sur le territoire de l'ex CC2H pour les associations organisant des accueils de loisirs pour les mineurs âgés de 3 à 18 ans.

Avant le 1^{er} janvier 2018, les élus de la CC2T souhaitent harmoniser la politique de soutien au milieu associatif sur le territoire. Cela fait partie des points qui seront travaillés dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Planification urbaine à l'échelle intercommunale et politique locale de l'habitat



Au-delà des impératifs divers liés aux documents d'urbanisme communaux (caducité des POS, incompatibilité SCoT...), l'élaboration d'un PLUi – auquel sera intégré le volet Programme Local de l'Habitat - représente une réelle opportunité de définir ensemble un projet d'aménagement et de développement cohérent et équilibré sur l'ensemble du territoire.

Ces enjeux concourent également à l'amélioration du cadre de vie.

Le travail à mener en étroite collaboration avec les communes, à la fois très précis et très stratégique, est l'occasion d'aborder les politiques à conduire ces prochaines années dans de nombreux domaines : développement économique, habitat, environnement et ressources, paysage, déplacements, loisirs, etc...

Le Conseil communautaire a validé la prescription du PLUi le 30 mars 2017.

Avec l'appui d'un bureau d'études (choix définitif en septembre 2017, après procédure de consultation), l'élaboration du PLUi est un travail de longue haleine, dont la durée est estimée à environ 3 ans.

Nouvelle compétence

4/ Une Communauté de communes soucieuse de l'optimisation des moyens et de l'équité fiscale

Schéma de mutualisation

Officialisé par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et rendu obligatoire pour les EPCI par la loi NOTRe du 8 août 2015, le schéma de mutualisation est un outil multi-facette dont les objectifs sont de :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique et améliorer le service rendu à l'utilisateur
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire
- Rationaliser les dépenses publiques

A l'échelle de la CC2T, il fait l'objet d'actions durables dans le temps dont certaines sont encore à développer.

Ces actions se concrétisent à différents niveaux :

- Avec les communes : groupements de commandes, mise à disposition de la banque de matériel du ST2i (avec application d'une grille tarifaire), mobilisation du personnel du ST2i et du chantier d'insertion pour réaliser des travaux dans les communes (avec application d'une grille tarifaire). L'acquisition de désherbeurs thermiques (2017) est également destinée à faire l'objet de mutualisation avec les communes.

Une réflexion est en cours concernant les secrétaires de Mairie, afin de trouver une solution permettant aux Mairies de trouver des solutions, lorsqu'elles sont confrontées à des absences prolongées ou non prévisibles.

- Au sein du Syndicat Mixte Grand Toulouais (SMGT) : mutualisation des coûts de l'apprentissage de la natation scolaire au centre aquatique OVIVE, y compris le transport des élèves.

Gestion mutualisée des équipements sportifs des collèges et de la cuisine centrale du collège Croix de Metz.

Mutualisation technique des outils logiciels entre les pôles Comptabilité-Ressources Humaines de la CC2T et du SMGT.

Mutualisation du poste d'assistant de prévention, par une mise à disposition de la CC2T et des communes partenaires par l'intermédiaire de conventions ad hoc.

Enfin, l'intercommunalité mutualise son poste de mécanicien avec le SMGT, afin de partager les coûts des opérations d'entretien et de suivi du parc de matériels et de véhicules.

L'échelle d'organisation et les modalités d'action de ces 2 instances sont à réinterroger.

- Au sein du Pays Terres de Lorraine :

Les outils créés à l'échelle du Pays sont de fait mutualisés entre les intercommunalités membres (CC2T, CC Moselle&Madon, CC Saintois, CC Pays de Colombey Sud Toulouais), qui cofinancent collectivement ces outils et bénéficient de leurs services.

Il s'agit de la Maison du Tourisme, l'ADSN, la MEEF, la Mission Locale, l'Espace Info Energie, le service Terres de Lorraine Urbanisme.

Le Pays est également l'instance de référence pour les actions bénéficiant des financements LEADER et TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

Pacte financier et fiscal

Inscrit dans le pacte de fusion validé par les anciennes CCT et CC2H en décembre 2016, le Pacte financier et fiscal a vocation à traiter les points suivants :

- La politique fiscale de la Communauté issue de la fusion
- Les modalités de détermination des attributions de compensation
- Les relations financières entre la Communauté et les communes
- L'Harmonisation de la Redevance Assainissement
- Les compétences nécessaires permettant de préserver l'éligibilité du territoire à la DGF bonifiée (*se pose notamment la question de la compétence voirie communautaire*)
- Les conditions de reprise des dettes des établissements publics à fiscalité propre préexistants
- Les formules d'amortissement des investissements et les procédures comptables.

L'objectif est, pour chaque volet, de définir les orientations qui soient acceptables et équilibrées tant pour la Communauté que pour ses communes membres, en veillant à maîtriser au mieux la pression fiscale.

Le Pacte financier et fiscal fait l'objet d'un travail collégial et concerté, via un groupe de travail ad hoc, la commission des Maires et l'assemblée communautaire.

Son contenu étant large et ambitieux,
(4^{ème} trimestre 2017→2018).



il fera l'objet de validation étape par étape